

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2011

L'an deux mille onze, le sept avril, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales pour délibéré sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	N°	Thème	Objet de la délibération	N° page
1	17	Attribution subventions	Subventions aux associations	
2	18	Emploi	Emploi à la voirie	
3	19	Salle des fêtes	Mise aux normes d'accessibilité	
4	20	Eglise	Indemnité gardiennage	
5	21	Agent technique 1 ^{ère} classe	Création emploi agent technique	
6	22	SPA	Convention fourrière	

L'an deux mille onze, le sept avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 31 mars 2011.

Etaient présents : Daniel LACHAIZE, Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc FAVRETTO, Claude ROUCHEYROLLE, Annick KOURLATE, Marie-Pierre POUGET, Franck POURTAL, Hélène GUISSSET, Marie-José GUERIN, Marie-France AUDET, Michel CARPENTIER, Josiane MANZANAS, Jacques BERTHET, Alain BATAAC, Florentine N'GAPELE COULIABLY.

Absent excusé : néant

Procuration : Néant

Secrétaire de séance : Jean-Luc FAVRETTO

POUR INFORMATION : POINT MI-MANDAT

Le Maire rappelle qu'il y a trois ans presque jour pour jour, le Conseil Municipal était élu. Il remercie tous les élus qui ont travaillé au sein des commissions ou en délégation dans les différents syndicats. Beaucoup de travail a été fait mais il reste encore bien des choses à réaliser. Grâce à votre aide, vos idées, vos débats, la dernière partie du mandat achèvera les projets établis ensembles en mars 2008.

ORDRE DU JOUR

Suite à la réunion des associations, Monsieur LANSADE présente les demandes de subventions pour l'année 2011. Certaines associations sollicitent des suppléments :

-Judo : une subvention supplémentaire de 100 € est demandée compte tenu que la Commune de Saint Antoine de Breuilh a baissé substantiellement sa subvention.

-Les Amis de Montcaret : 20 € supplémentaires

-L'ACCA : 350 € supplémentaires pour l'acquisition d'une chambre froide à condition que les autres associations puissent l'utiliser.

D'autre part il est proposé d'allouer un forfait de 80 € à toutes les associations caritatives.

Madame GUERIN déplore que la coopérative scolaire n'adhère pas à l'association Mosaïque et demande que la subvention communale puisse leur permettre de payer leur cotisation à cette association.

Délibération et vote : Attribution des subventions aux associations

Association sésame autisme :	80 €
Judo/Dojo :	800 €
Tennis	550 €
UMPRAC anciens combattants :	160 €
Prévention routière :	80 €
Ligue contre le cancer :	80 €
Papillons blancs :	80 €
Croix rouge :	80 €
Maison Notre Dame :	80 €
AV Motards :	80 €
Hand ball Foyen Vêlions :	80 €
Amicale sportive Gensac Montcaret :	1 000 €
Secours Catholique :	80 €
Alzheimer Dordogne :	80 €
Amis de Montcaret :	100 €
ACCA Chasse :	850 €
Coopérative scolaire :	500 €
Association Parents d'élèves :	750 €
Comité de jumelage :	200 €
Pêche	80 €
Le souvenir Français :	25 €
Canoë kayak :	30 € par enfant

Adopté à l'unanimité

EMPLOI A LA VOIRIE

Le contrat CUI de la voirie arrive à échéance le 30 juin 2011 et l'agent ne sera pas renouvelé. Il est décidé à l'unanimité de recruter une personne sous contrat de droit privé, non aidé, pour la durée de la disponibilité de l'agent titulaire sur ce poste.

Délibération et vote : Emploi à la voirie

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est souhaitable de créer un emploi d'Adjoint Technique à la voirie.

Les fonctions attachées à cet emploi seraient les suivantes :

- Entretien de la voirie et des espaces verts

Il précise que cet emploi pourrait être occupé par un fonctionnaire du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux 2^{ème} classe.

Il propose de modifier le tableau des emplois communaux à compter du 01 juillet 2011 pour intégrer la création demandée.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le précédent tableau des emplois communaux adopté par le Conseil Municipal le quinze mars 2011,
DECIDE,

- A- Les effectifs du personnel communal sont fixés comme suit :

EMPLOIS	EFFECTIFS	DUREE HEBDO	FONCTIONS	CADRE D'EMPLOIS DES FONCTIONNAIRES POUVANT OCCUPER LES EMPLOIS
SECRETAIRE DE MAIRIE	1	35	-Préparation et suivi des décisions du Maire et du Conseil Municipal -finances	SECRETAIRE DE MAIRIE
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	1	35	-accueil du public -secrétariat	ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2 ^{ème} CLASSE	2	35	-entretien des voies et des chemins -entretien du cimetière -entretien des bâtiments	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2° CLASSE	1	33	-préparation des repas, des menus, des commandes -ménage des locaux	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL
ATSEM 1° CLASSE	1	34H05	-assistance à l'enseignant classe maternelle -entretien des locaux	ATSEM
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2° CLASSE	1	35	-entretien des locaux scolaires	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2° CLASSE	1	22	-surveillance de la garderie scolaire -entretien des locaux Mairie et salle des fêtes	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2° CLASSE	1	17H50	-surveillance et encadrement des enfants à la garderie scolaire	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL CONTRACTUEL
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2° CLASSE	1	35	-entretien de la voirie et des espaces verts -entretien du cimetière -entretien des bâtiments	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL CONTRACTUEL

B- Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget communal aux chapitres prévus à cet effet.

SALLE DES FETES

A l'occasion des travaux de mise en conformité des sanitaires au rez de chaussée, à la salle des fêtes qui sont fixés du 15 mai au 15 décembre 2011, les services de contrôle exigent de mettre aux normes :

- les rampes d'accès côté Est et côté sud.
- des mises en conformité de l'électricité

Le devis de ces travaux supplémentaires sera soumis à la DGE.

Le Conseil Municipal unanime autorise le Maire à signer tout acte à intervenir dans cette affaire.

Délibération et vote :

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des travaux de réfection des sanitaires de la salle des fêtes prévus en février 2009, il convient de prévoir les nouvelles normes d'accessibilité des locaux aux handicapés dans les établissements recevant du public, ainsi que la réalisation complète des prescriptions de la Commission de sécurité.

Ces normes s'appliquent à l'ensemble de la Salle des Fêtes, et non pas, seulement à la partie concernée par les travaux de rénovation.

Il s'agit de :

- Création d'une rampe handicapée
- Un escalier de secours supplémentaire pour la salle à l'étage
- Mise aux normes électriques de la totalité de la salle des fêtes et de la scène.

Tout ceci représente un coût supplémentaire substantiel de 53 765,66 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-approuve la nécessité des travaux et adopte le projet

-accepte les devis pour un montant de 53 765 €

-dit que les travaux commenceront en mai 2011

-sollicite une subvention auprès de l'Etat

-détermine le plan de financement comme suit :

- * montant des travaux : 53 765.00 €
- * subvention DETR 40 % : 21 506.00 €
- * autofinancement : 32 259.00 €
- * TVA : 10 537.00 €

GARDIENNAGE EGLISE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une indemnité de gardiennage est attribuée à l'Abbé ne résidant pas sur la Commune. Ces indemnités n'ayant pas été payées en 2009 et 2010, le Maire suggère à l'assemblée de régulariser la situation.

Délibération et vote : indemnité de gardiennage Eglise

Le Maire propose d'allouer à l'abbé POULTER, l'indemnité de gardiennage de l'Eglise prévue par la loi, pour un gardien ne résidant pas dans la Commune.

Ces indemnités représentent pour les années suivantes les sommes suivantes :

- Année 2009 : 117,10 €
- Année 2010 : 117,10 €
- Année 2011 : 119,55 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces dépenses.

CREATION D'EMPLOI ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 1^{ère} CLASSE

Le Maire indique que la promotion de l'Adjoint Technique Territorial de la cantine scolaire a reçu l'assentiment du Comité Technique Paritaire en date du 11 mars 2011.

Délibération et vote : Création d'emploi adjoint technique territorial 1^{ère} classe

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est souhaitable de créer un emploi d'Adjoint Technique territorial 1^{ère} classe.

Les fonctions attachées à cet emploi seraient les suivantes :

- Préparation des repas, des menus et des commandes pour le restaurant scolaire
- Entretien des locaux

Il précise que cet emploi pourrait être occupé par un fonctionnaire du cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux.

Il propose de modifier le tableau des emplois communaux à compter du 01 janvier 2011 pour intégrer la création demandée.

Après en avoir délibéré,

Vu la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le précédent tableau des emplois communaux adopté par le Conseil Municipal

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 11 mars 2011,

Décide :

a- Les effectifs du personnel communal sont fixés comme suit :

EMPLOIS	EFFECTIFS	DUREE HEBDO	FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS DES FONCTIONNAIRES POUVANT OCCUPER LES EMPLOIS
SECRETAIRE DE MAIRIE	1	35	-préparation et suivi des décisions du Maire et du Conseil Municipal - finances	SECRETAIRE DE MAIRIE
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	1	35	-accueil du public -secrétariat	ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAUX
CANTONNIERS	2	35	-entretien des voies et des chemins -entretien du cimetière -entretien des bâtiments	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL
CANTINIERE	1	33	-préparation des repas des menus, des commandes -ménage des locaux	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL
ASTSEM	1	34H05	-assistance à l'enseignant classe maternelle -entretien des locaux	ATSEM
ADJOINT TECHNIQUE	1	35	-entretien des locaux scolaire	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL
ADJOINT TECHNIQUE	1	22	-surveillance de la garderie scolaire -entretien des locaux Mairie et salle des fêtes	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL
ADJOINT TECHNIQUE	1	35	-entretien de la voirie et des espaces verts -entretien du cimetière -entretien des locaux	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL CONTRACTUEL
ADJOINT TECHNIQUE	1	17H50	-surveillance et encadrement des enfants à la garderie scolaire	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL CONTRACTUEL

B- les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget communal aux chapitres prévus à cet effet.

SPA

Le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il convient de renouveler pour l'année 2011 la convention fourrière auprès des services de la SPA de Bergerac.

Délibération et vote : Convention fourrière Ste Protectrice des animaux (SPA)

Comme chaque année, les services de la SPA indispensables au fonctionnement de la Collectivité, demande la reconduction de la convention fourrière pour l'année 2011.

En contrepartie du service rendu, une indemnité fixée à 0,50 € / habitant (soit 700 €) sera versée à la SPA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne tout pouvoir au Maire pour signer la convention fourrière et verser la subvention due.

INFORMATIONS

REFORME TERRITORIALE

Le Maire indique que malgré les critiques et oppositions que l'on peut exprimer sur ce texte de loi, cette réforme s'impose à tous.

Comme prévu, une réunion a eu lieu avec tous les élus, animée par Monsieur REY, Président de l'Union des Maires. Il en ressort que cette réforme est imprécise, mais en tout état de cause, le découpage géographique qui nous est proposé ne correspond pas à notre bassin de vie.

En effet, la Communauté de Communes du Gurçonnais, avec laquelle nous semblions associés, n'a aucun point commun avec notre bassin de vie qui serait plutôt Castillon la Bataille ou Ste Foy la Grande.

D'autre part, Madame POUGET précise que cela ne supprimera aucun syndicat intercommunal.

En outre, la fiscalité serait touchée puisque les taux fiscaux les plus hauts s'imposeraient à l'ensemble des Communes concernées.

A l'unanimité des membres présents, un avis défavorable se dégage pour le regroupement de notre Communauté de Communes avec le Gurçonnais.

Accueil de Jour Alzheimer

Suite à une réunion avec les responsables de l'EPHAD et la Commission Communale Alzheimer, et compte tenu des difficultés rencontrées entre les deux départements, pour faire démarrer le dossier, Monsieur LAFFARGUE, Directeur de l'EHPAD propose que la municipalité lui confie le bâtiment sous forme de bail amphithéotique. Il prendrait en charge la totalité des travaux et la Commune n'aurait aucun frais mais aucune initiative sur le projet et ce pendant 99 ans.

Le Conseil Municipal n'est pas favorable sur la durée du bail et propose un bail à construction sur 25 ans.

Cette suggestion sera proposée à l'EHPAD.

Logement REYNAUD

Le Conseil Municipal s'interroge sur le bien fondé de réaliser des logements sociaux (PALULOS) au cœur du village.

En effet, après étude du montage financier, les subventions PALULOS imposent un loyer si modique, que le financement, sans subvention, qui entrainerait un loyer normal, s'autofinancerait de la même façon. Un vote s'ensuit et fait ressortir à 12 Voix POUR et 3 Abstentions un financement sans PALULOS ;

D'autre part, Madame N'GAPELE COULIBALY suggère la possibilité d'aménager cet immeuble n locaux commerciaux ou autres destinations.

Le débat est ouvert.

Conseil d'Ecole

Monsieur FAVRETTO indique que Monsieur HAAS remercie la municipalité pour la réalisation des travaux demandés.

Parcours du cœur

Monsieur BERTHET fait part du vif succès remporté par la marche du cœur du 02 avril dernier.

Conseil Municipal des jeunes

Madame POUGET indique qu'un atelier cuisine sera mis en place pendant les vacances de Pâques et une sortie cinéma.

SICTOM

Madame KOURLATE indique que lors de la dernière réunion, la collecte incitative sera mise en place en 2012. La taxe des Ordures Ménagères sera fixée en deux parties, 1ere partie fixe calculée comme actuellement et la 2^{ème} partie sur le nombre de levées. Une puce sera placée sur chaque container.

Bibliothèque

Madame KOURLATE rend compte du vif succès rencontré par l'exposition de peinture dans la bibliothèque le 10 mars dernier. Remerciements aux exposants.

Willy DAMBON

Le Conseil Municipal très attristés par l'incendie qui a détruit la maison d'habitation de notre ami et ancien conseiller municipal Willy DAMBON le vendredi 25 mars apporte son soutien et son réconfort à toute la famille de ce compagnon des devoirs.

Monsieur et Madame DAMBON nous prient de communiquer les remerciements suivants :

Suite à l'incendie de notre habitation le vendredi 25 mars et la perte de tous nos biens, Brigitte, Willy, Anthony, Alexandre et Aurélie sommes très touchés par l'élan de solidarité à notre égard.

Nous ne trouvons pas les mots assez forts pour remercier de leurs nombreuses marques de générosité, les membres de notre famille, les voisins et amis Montcarétois, et de bien au-delà. Nous n'oublions pas les 27 pompiers des casernes de Castillon, Ste Foy la Grande, Villefranche et Bergerac qui ont tant lutté pour sauver l'atelier attenant, notre outil.

Ce malheur nous éprouve profondément, mais les témoignages d'amitié, les paroles de réconfort nous aiderons à surmonter ce coup du sort, à force de fraternité et de courage.

Blessés mais pas vaincus nous nous devons de rebondir.

La séance est levée à 23 h

Le Maire,

Daniel LACHAIZE	
-----------------	--

Les Conseillers Municipaux

Jean-Thierry LANSADE		Hélène GUISET	
Jean-Luc FAVRETTO		Marie-France AUDET	
Claude ROUCHEYROLLE		Marie-Pierre POUGET	
Annick KOURLATE		Florentine N'GAPELE COULIBALY	
Josiane MANZANAS		Marie-José GUERIN	
Jacques BERTHET		Alain BATAC	
Franck POURTAL		Michel CARPENTIER	